

Nombre de membres :

- en exercice	7
- présents	7
- exprimés	7
- absents	0
- représentés	0
- Ayant pris part à la délibération	7

Date de la convocation : 11/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15/04/2016****OBJET : Travaux de rénovation énergétiques et thermiques sur l'appartement municipal.**

L'an deux mille seize et le 15 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BATAILHOU-VILLET Eve, BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, LE LURON Renaud, MARTY Lætitia, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

M le Maire indique que l'appartement municipal au dessus de la mairie ne répond plus aujourd'hui aux normes de qualités énergétiques. L'audit énergétique réalisé en 2014 classe ce logement en catégorie « F ».

Cet audit indique que les murs ainsi que les plafonds sont à l'origine de la majorité des déperditions du bâtiment. Ces deux postes étant à traiter en priorité ainsi que le système de ventilation.

M. le maire indique que ce type de travaux peut bénéficier d'aides publiques (ADEME) au vu des buts poursuivis.

Il précise qu'il s'agit, en premier lieu, de définir le programme des travaux et d'estimer son coût. Il propose donc d'organiser une consultation auprès d'entreprises susceptibles de les exécuter.

D'autres parts, le coût global de ces travaux est contraint par les finances communales et il a été budgétisé pour 2016 un montant maximum de 25 000 €, ce qui simplifie la consultation à effectuer.

Dans ce cas, il est prévu une sollicitation de trois devis au minimum, par la commission travaux, avec traces écrites des consultations et des réponses.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les travaux d'investissement prévus pour cet appartement municipal ;
- d'approuver la procédure de consultation proposée ;
- d'autoriser M. le maire à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus..

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 27/04/2016



Le Maire,

Philippe BEDEL

